

BURKINA FASO
=====

UNITE-PROGRES-IUSTICE
=====

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE
TRANSITION**

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

LOI N°017-2023/ALT

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-011/PRES-
TRANS DU 19 SEPTEMBRE 2022 PORTANT AUTORISATION DE
RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COMPOSÉ DU CREDIT
N°7181-BF ET DU DON N°E100-BF, SIGNÉ LE 30 JUIN 2022 A
OUAGADOUGOU, ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET D'URGENCE DE DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE RESILIENCE/FINANCEMENT ADDITIONNEL
(PUDTR)**

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;

Vu la résolution n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 03 août 2023

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2022-011/PRES-TRANS du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de financement composé du Crédit n°7181-BF et du Don n°E100-BF, signé le 30 juin 2022 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet d'urgence de Développement territorial et de Résilience/Financement additionnel (PUDTR).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 03 août 2023

Le Président

Dr Ousmane BOUGOUMA

La Secrétaire de séance



Linda Gwladys KANDOLO